



Conseil de gestion
Séance du 5 février 2019

Délibération PNMI_2019_004

**Approbation du compte rendu
de la réunion du Conseil de gestion
du 22 novembre 2018**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 14 janvier 2019 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Article unique

Sur présentation de la présidente, le conseil de gestion, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil de gestion du 22 novembre 2018.

Le Conquet, le 5 février 2019

Nathalie SARRABEZOLLES
Présidente du Conseil de gestion



Conseil de gestion

22 novembre 2018

Compte rendu

Approuvé conseil de gestion 5 février 2019

Présent(e)s :

Mme Nathalie SARRABEZOLLES Présidente du Conseil départemental du Finistère, Présidente du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise

M. Fabien BOILEAU Directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise

Commissaires du Gouvernement

M. Pascal LELARGE Préfet du Finistère

M. Jean-Louis LOZIER Préfet maritime de l'Atlantique

Représentants de l'Etat

M. Marc GUEGAN Représentant le Commandant de la zone maritime de l'Atlantique

Mme Isabelle GRYTTE Chef du service patrimoine naturel - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

M. Eric VASSOR Adjoint au directeur interrégional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest (DIRMNAMO) pour la sécurité maritime

M. Hugues VINCENT Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, Délégué à la mer et au littoral du Finistère (DDTM-DML) et représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer (DML)

Représentant(e)s des collectivités territoriales ou leurs groupements

M. André TALARMIN Communauté de Communes du Pays d'Iroise, Vice-président du Conseil de gestion

M. Xavier JEAN Communauté de Communes du pays d'Iroise

M. Dominique SALVERT Commune d'Ile de Sein

M. Francis GROJEAN Suppléant de M. François CUILLANDRE
Brest Métropole

M. Henri CARADEC Douarnenez Communauté

Représentant(e)s des organisations représentatives des professionnels

M. Jacques DOUDET Suppléant de M. Emmanuel KELBERINE
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

Mme Solenne ROBARD-LE GUENNEC Suppléante de M. Yannick CALVEZ
Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère

M. Philippe DUVAL Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère

M. Erwan QUEMENEUR Suppléant de M. Aurélien MASSON
Représentant des pêcheurs des îles

M. Goulven BREST Comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord

M. Alain MADEC	Chambre syndicale nationale des algues et végétaux marins
M. Yvon TROADEC	CCI métropolitaine Bretagne Ouest
Mme Anaïs GUERIN CHAPEL	Union nationale des industries de carrières et matériaux de Bretagne

Représentants des organisations d'usagers

M. Philippe ZEQUES	Fédération française des pêches sportives
M. Paul MAREC	Fédération française d'études et de sports sous-marins
M. Jean-Pierre FOUQUET	Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer
M. Jean-François ROCHER	Association insulaire des usagers de la mer_Ile de Molène
M. Joël LE GALL	Fédération départementale des chasseurs du Finistère

Représentant(e)s d'associations de protection de l'environnement

M. Christian GARNIER	Suppléant de Mme Marie CAPOULADE Association Bretagne Vivante
M. Jean HASCOET	Association Eau et Rivières de Bretagne

Personnalités qualifiées

M. Sami HASSANI	OCEANOPOLIS
Mme Catherine TALIDEC	Institut de Recherche pour l'Exploitation de la Mer – IFREMER
M. Frédéric JEAN	Institut Universitaire Européen de la Mer – IUEM
M. Arnaud GUENA	Centre de Documentation de Recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux – CEDRE
Mme Myriam GUEGUEN	Office national de la chasse et de la faune sauvage - ONCFS
M. Didier OLIVRY	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres – CELRL
M. Pierre YESOU	Organismes gestionnaires de la réserve naturelle nationale d'Iroise

Invité(e)s :

M. Michel SOMMIER	Directeur des parcs naturels marins, parcs nationaux et territoires - AFB (DPT)
Mme Sylvie NELZ-MOREAU	Chef de projet mutualisation du réseau des parcs – AFB (DPT)
Mme Manon CONQUER	Stagiaire – Macros déchets et marais littoraux – AFB (PNMI)
M. Charles BILLON	Etudiant – BTS pêche et gestion de l'environnement marin - AFB (PNMI)
M. Olivier ROITEL	Bureau environnement marin – Préfecture maritime de l'Atlantique (PREMAR)
Mme Armelle PICCOZ	Directrice de la coordination des politiques publiques – Préfecture du Finistère

Mme Sylvie HORIOT	Chef du bureau de la coordination des politiques publiques - Préfecture du Finistère
Mme Elodie SEZNEC	Stagiaire IRA – Préfecture du Finistère

Invités et intervenants extérieurs :

M. Benoit SALAUN	Conseiller - Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord
M. Jean-François DAVIAU	Président – SABELLA
M. François BATIFOULIER	Ingénieur environnement et énergies renouvelables - SABELLA

Invité(e)s et intervenant(e)s PNMI :

Fabien BOILEAU	Directeur délégué
Gaëlig BATAIL	Chef du service « opérations », adjoint au directeur délégué
Philippe LE NILIOT	Chef du service « ingénierie », adjoint au directeur délégué
Cécile GICQUEL	Chargée de mission « habitats, espèces et espaces protégés »
Marie HASCOET	Chargée de mission « patrimoine culturel maritime et éducation à l'environnement »
Claire LASPOUGEAS	Chargée de mission « pêche professionnelle »
Patrick POULINE	Chargé de mission « qualité de l'eau et aquaculture »
Margaux PINEL	Chargée de projet « BCHT »
Anna CAPIETTO	Chargée de projet « MARHA »

ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 07 juin*
 2. *Enjeux d'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise, méthode et calendrier*
 3. *Nouvelle politique de contrôle*
 4. *Aquaculture multitrophique: état de l'art et perspectives dans le parc*
 5. *Évaluation des mesures de gestion pour l'exploitation de l'hyperborea*
 5. *BIS) Exploitation de l'hydrolienne SABELLA D10 et suivis environnementaux*
 6. *Point sur les nouveaux projets en cours avec financement externe*
 - *BCHT : tourisme « bioculturel » dans les réserves de biosphère*
 - *MARHA : habitats marins*
 7. *Rédaction du plan de gestion du marais de l'ABER – Site conservatoire du littoral*
- Questions diverses.*

Introduction

La présidente introduit le conseil de gestion en proposant un tour de table.

La présidente ouvre la séance en donnant quelques informations sur la vie du parc :

- Départ de Virginie Gervois, chargée de mission communication. Son poste n'est pas remplacé. La présidente informe qu'elle a saisi le directeur général de l'AFB. La réponse reçue ne présente pas une issue complètement fermée mais n'offre pas beaucoup de perspectives. La proposition du directeur général est une collaboration avec le service communication de l'AFB.
- Arrivée de :
 - o Margaux Pinel, le 16 octobre, chargée de mission pour le projet « BCHT - Biocultural heritage tourism », pour le tourisme durable dans les réserves de Biosphères ; projet Interreg.
 - o Anna Capietto, le 12 novembre, chargée de mission, projet « MARHA - MARine Habitats », pour la gestion efficace des habitats marins en France ; financement Life.
- Annonce la fusion de l'AFB avec l'ONCFS en vue de la création d'un nouvel établissement public au 1^{er} janvier 2020. Préfigurateur : Pierre Dubreuil. Cinq missions principales pour ce nouvel établissement public :
 - Police de l'environnement,
 - Connaissance, recherche et expertise,
 - Appui aux politiques publiques de l'eau et de la biodiversité,
 - Gestion et appui à la gestion d'espaces naturels,
 - Mobilisation de la société et des acteurs.
- L'audit de renouvellement d'inscription du PNMI sur la liste verte de l'UICN est fini. Les noms des lauréats seront connus officiellement le week-end prochain à l'occasion d'une conférence internationale en Egypte. Les premiers résultats de l'audit s'avèrent très encourageants. Remercie les membres du conseil de gestion qui ont bien voulu apporter leur collaboration en répondant au questionnaire en ligne. L'UICN a apprécié le taux de participation des acteurs.

La présidente ajoute qu'elle a porté l'avis du comité des régions sur le prochain règlement FEAMP. Aujourd'hui, les propositions de règlement suivent leur cours. Les députés européens se sont saisis du dossier. Ce dossier a permis d'aborder la question de la préservation de la ressource et la simplification de l'accès au fond européen ; il est proposé que le champ du FEAMP soit élargi à toutes les questions de l'économie maritime.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 7 juin.

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles soumet à l'approbation des membres du conseil de gestion le compte rendu de la réunion du 7 juin.

Les remarques faites en séance sont prises en compte dans le compte rendu définitif.

Vote

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le compte rendu est approuvé en prenant en compte les remarques.

Christian Garnier témoigne de sa satisfaction et adresse ses remerciements quant au retour à un compte rendu détaillé.

Alain Madec demande si la question du désensablage du port de Lanildut pour les goémoniers pourra être abordée en question diverse.

La présidente précise que le sujet sera abordé si le temps le permet et si des membres du conseil de gestion présents sont en mesure d'apporter des réponses.

2. Enjeux d'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise, méthode et calendrier.

(Tableau de bord adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Philippe Le Niliot.

Fabien Boileau rappelle brièvement l'historique du projet. En juillet 2018, le ministre de la transition écologique réaffirme, dans le plan de biodiversité, l'importance et la nécessité d'étendre les réserves naturelles existantes pour en faire de véritables réservoirs de biodiversité. Le parc naturel marin d'Iroise a été destinataire d'une note co-signée par les préfets du Finistère et Maritime de l'Atlantique demandant de mener les travaux de concertation pour l'extension de la réserve actuelle aux îles et îlots de l'archipel de Molène et sur leurs estrans. Aujourd'hui, il s'agit de partager, avec l'ensemble des acteurs du territoire, les enjeux, les connaissances scientifiques ainsi que les pressions sur le milieu marin.

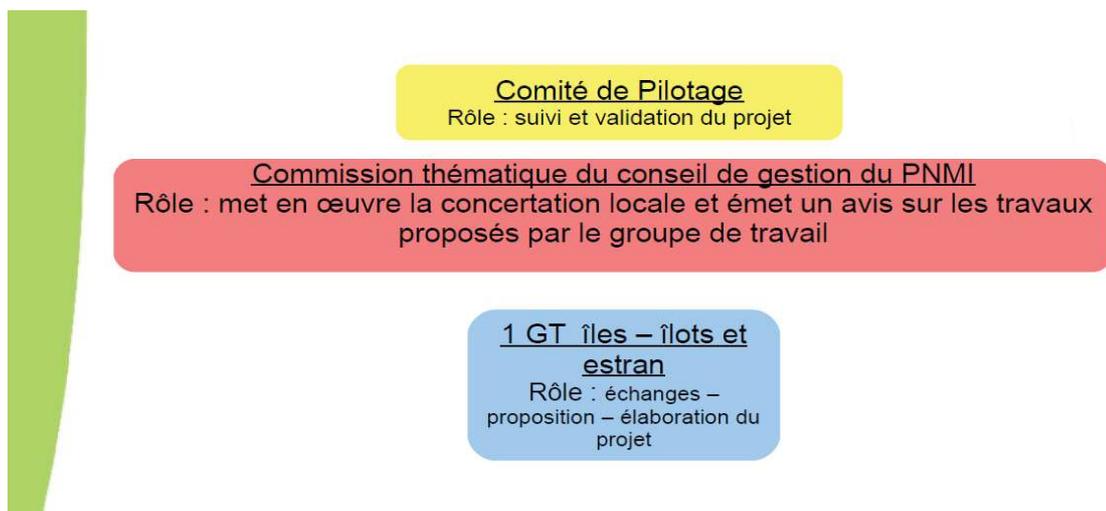
Méthode et calendrier

Présentation effectuée par Isabelle Grytten (DREAL).

Isabelle Grytten souligne la volonté des services de l'Etat de mettre en place, sur ce projet d'extension de réserve, une concertation locale en amont de la procédure administrative. L'objectif visé est l'élaboration d'un projet de territoire en étroite association avec les acteurs locaux. Egalement de permettre une articulation avec les instances actuelles de la réserve naturelle (comité consultatif, le conseil scientifique et le conseil de gestion du PNMI).

Méthode

La concertation autour du projet



Comité de Pilotage
Services et opérateurs de l'État

Sous coprésidence de la sous -préfecture de Brest et de la Préfecture Maritime

Proposition membres

- ✓ Préfecture du Finistère
- ✓ Préfecture Maritime
- ✓ DREAL Bretagne
- ✓ DDTM du Finistère
- ✓ ONCFS
- ✓ Conservatoire du Littoral
- ✓ PNMI (gestionnaire et chargé de mission N2000)

Commission thématique du conseil de gestion du PNMI
Instance de concertation locale

Proposition membres

- ✓ Membres du COPIL État
- ✓ PNRA
- ✓ Conseil Départemental du Finistère
- ✓ Communauté de Commune du pays d'Iroise
- ✓ Commune de l'Île-Molène et du Conquet
- ✓ Président du CS des réserves
- ✓ Personnalité qualifiée du conseil de gestion
- ✓ Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
- ✓ Comité régional de conchyliculture de Bretagne Nord
- ✓ Finistère 360°
- ✓ Fédération départementale des chasseurs
- ✓ Bretagne Vivante
- ✓ Propriétaire -île de LITIRI
- ✓ Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers de France



GT îles – îlots et estran

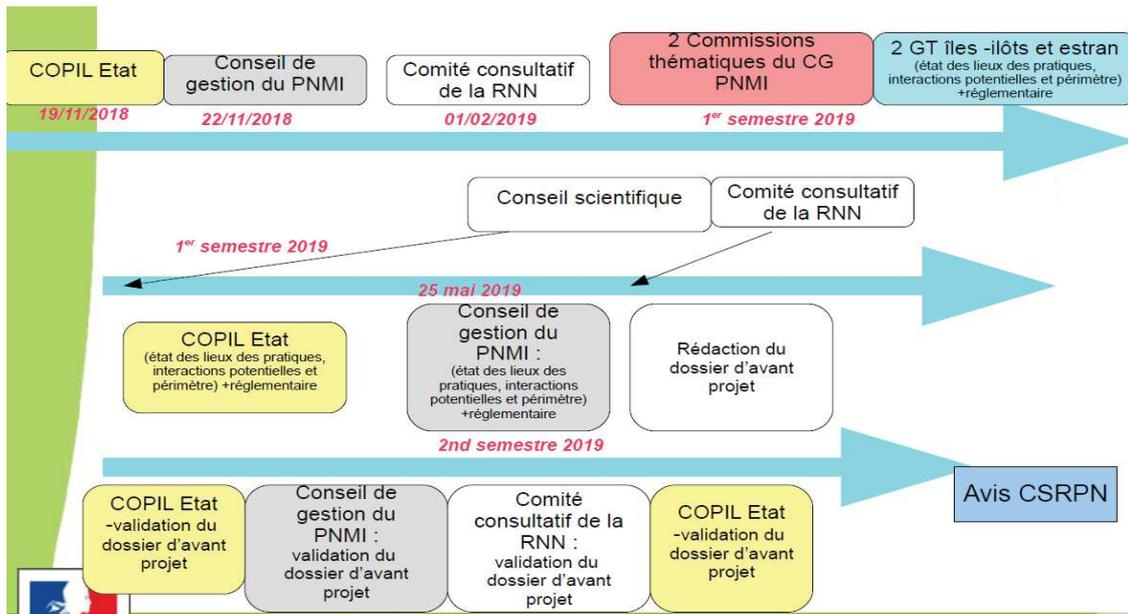
Cibles

- ✓ Même participants que ceux de la commission thématique niveau technique
- ✓ Chasseurs
- ✓ Locataires de Quemenes
- ✓ Association locale d'usagers
- ✓ Fédération française des pêches sportives
- ✓ Le Conquet : Excursions marines
- ✓ Entreprise de tourisme

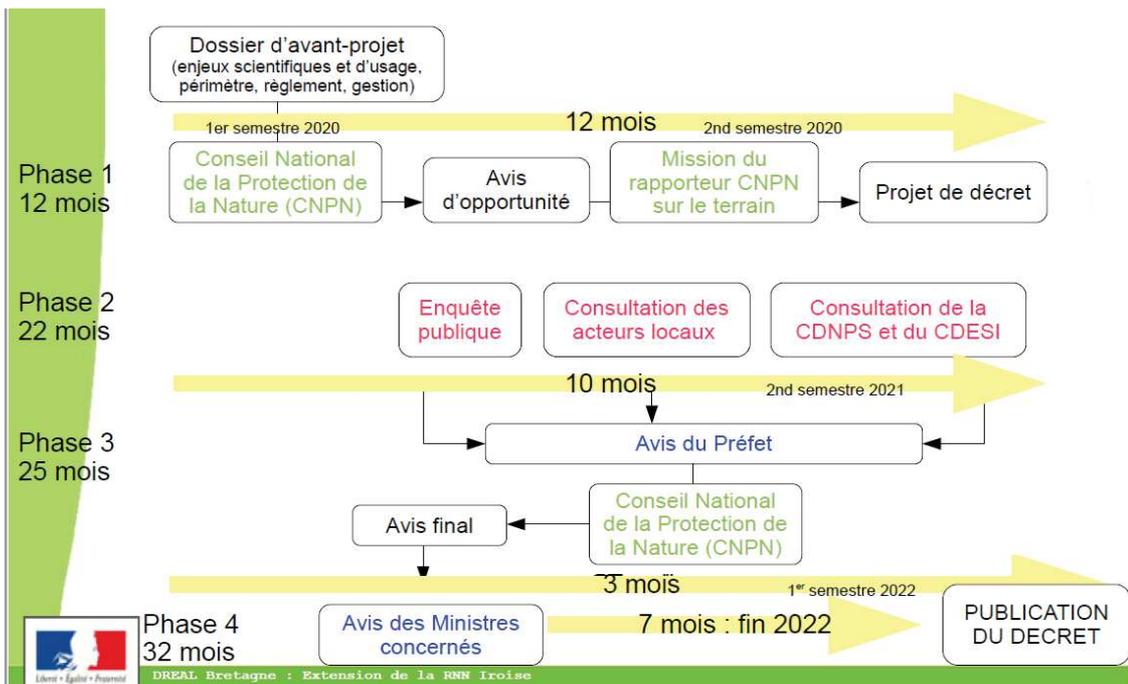
Objet

- ✓ État des lieux des pratiques
- ✓ Interactions
- ✓ Périmètre de l'extension
- ✓ Réglementation

Calendrier prévisionnel



Procédure administrative



Catherine Talidec souhaite un éclaircissement sur la commission thématique du conseil de gestion. S'agit-il d'une ou de deux commissions thématiques ?

Isabelle Grytten précise qu'il s'agit d'une commission thématique qui se réunira deux fois.

Christian Garnier s'exprime au nom de l'association Bretagne vivante. Il s'interroge sur la possibilité d'enrichir la démarche à moyen terme en particulier en prenant en compte la présence d'espèces fragiles sur d'autres îlots. Par ailleurs, il s'interroge sur la possibilité de prendre en compte les enjeux marins en lien avec les enjeux terrestres, en particulier pour les zones de nourrissage de certaines espèces. En conclusion, il témoigne de la satisfaction de l'association qui constate la mise en place d'un processus de concertation

de manière large. Un travail scientifique sur le milieu marin reste à faire mais il ajoute que la question fondamentale est d'aller vers des modes de gestion et d'acceptabilité du projet par tous.

Sami Hassani rejoint Christian Garnier sur le milieu marin. Dans le dossier, il est fait mention des fonctionnalités pour la plupart des espèces, par exemple des espèces qui utilisent le milieu terrestre mais qui s'alimentent en mer et qui sont en lien étroit avec le milieu maritime. Pour citer un exemple de projet d'extension, celui des Sept Iles, la prise en compte de l'extension sur le milieu marin est acquise, au moins dans les discussions. Il ajoute qu'il s'agit juste d'une interrogation par rapport au débat sur l'intégration du milieu marin dans l'extension de la réserve, mais a priori ce n'est pas un sujet à l'ordre du jour.

Alain Madec fait remarquer que la Chambre syndicale des algues et végétaux marins ne fait pas partie des groupes de travail de la commission thématique alors qu'elle pourrait être partie intégrante. En effet, la chambre syndicale des algues et des végétaux marins est un acteur sur la pleine mer et sur l'estran qui compte, en son sein, des sociétés qui valorisent des végétaux marins terrestres.

Pierre Yésou revient sur le milieu marin et la complémentarité terre/mer pour certaines espèces pour lesquelles la réserve naturelle n'est pas toujours l'outil approprié. Au-delà de la relation terre/mer, la valeur du patrimoine marin en lui-même est à prendre en considération. En particulier pour ce qui concerne le champ d'algues de l'Archipel de Molène. Son exploitation fait d'ores et déjà l'objet de règles de gestion ; de ce fait, cela ne paraîtrait pas surprenant que les mesures déjà mises en place pour une gestion raisonnée et la conservation du patrimoine naturel, puissent être prises en compte dans une extension marine de la réserve naturelle afin qu'une partie de ce champ d'algues molénais puisse faire l'objet d'une protection forte.

Yvon Troadec témoigne de son inquiétude quant à l'orientation de la discussion ; on parle d'une évolution vers des restrictions économiques alors que tous les éléments du projet ne sont pas encore précisément définis.

Solenne Robard-Le Guennec revient sur la phrase de Christian Garnier indiquant que les services de l'État réfléchissent à des outils permettant de prendre en compte les enjeux marins. Elle précise que dans un premier temps, il est essentiel d'identifier les enjeux qui sont liés à ces milieux. Ensuite quand les enjeux sont définis, il est envisageable de porter une réflexion sur l'outil de protection adapté. Elle ajoute que concernant la pêche, il existe déjà énormément d'encadrement et de règles pour que cette activité soit qualifiée de durable.

Nathalie Sarrabezolles reprend les trois points essentiels qui ont appelé des éclaircissements :

- la concertation avec les acteurs locaux,
- la composition des groupes de la commission thématique,
- la question de l'extension de la réserve naturelle sur la partie maritime,

Monsieur le préfet confirme que l'hypothèse d'une extension au milieu marin ne figure pas dans la lettre de mission cosignée par le préfet maritime.

Aujourd'hui, le point sensible, très bien exposé par Philippe Le Niliot, est le caractère extrêmement précaire de la situation pour un certain nombre d'espèces qui ont quitté le continent et qui sont en voie de disparition. L'action prioritaire à mener à très court terme est la protection de ces espèces par la mise en place de mesures pratiques et applicables. Le problème fondamental est lié à la fréquentation croissante des sites. Cette définition de priorités d'actions et d'application des mesures, avec les moyens à disposition, correspondent au champ d'action du parc naturel marin d'Iroise.

Il souhaite une action concrète à court terme sur les espèces identifiées comme menacées. Pour les champs d'algues, qui sont l'objet d'une exploitation durable sous un régime d'autorisation réglementaire, la question ne se posera que si des enjeux sont clairement identifiés. Ce n'est pas le cas pour le moment.

A court terme, il faut mettre en place des mesures de protection pour les oiseaux menacés avant la mise en place de la réserve afin d'éviter la disparition de ces espèces avant que la réserve ne soit créée.

Si on met en place des mesures de protection, il faut les faire appliquer.

Il faut également faire participer le public notamment les enfants des écoles. Le grand gravelot est un excellent support de communication et ça permet de bien identifier les enjeux de la biodiversité et donc d'aller plus loin que l'enquête publique pour faire accepter le projet. Il faut mettre à profit les 2 ou 3 ans qui viennent pour faire adhérer le public en montrant que ce qui se passe ici, c'est une réalité très prosaïque d'une biodiversité qui s'évapore.

Christian Garnier précise que, lorsqu'il est fait mention de prise en compte du milieu marin, il ne s'agit pas de mettre en place des réserves intégrales sur l'ensemble du territoire mais d'être plus proche des réalités scientifiques en tenant compte du ressenti autour du projet. Il revient sur le zonage de la pêche au peigne initié il y a quelques années. Sans prendre en compte la question de la pertinence de la technique, son évolution et la manière de limiter ses impacts, peut-être qu'aujourd'hui il conviendrait, dans la perspective de la pérennité des activités qui s'exercent dans le parc marin, de porter une réflexion sur l'évolution des délimitations plus adaptées aux enjeux marins, à la réalité du terrain sur les îles et îlots et fonds marins.

Solenne Robard-Le Guennec demande un éclaircissement sur ces propos. Pour le comité des pêches, le zonage a abouti, après une longue période de réflexion technique, en collaboration avec les instances du parc, les professionnels et les scientifiques.

Christian Garnier répond qu'en matière d'écologie scientifique, un questionnement peut se présenter, sur le terrain, sur la pertinence des limites des zones déterminées. Le zonage actuel offre-t-il la possibilité de progresser sur des bases scientifiques ? Cette intervention ne revêt pas un caractère de critique par rapport au travail effectué précédemment, seulement sommes-nous capables, ensemble, de faire évoluer, ce zonage ?

Nathalie Sarrabezolles propose à Fabien Boileau de donner quelques informations sur les thématiques abordées.

Fabien Boileau précise que l'évaluation de l'efficacité du système de gestion de la récolte des algues fera l'objet d'une présentation au cours de la réunion. Une remise en cause d'un système de gestion qui a été mis en place en concertation avec les professionnels n'est pas envisageable tant que les résultats définitifs de l'étude sur l'efficacité de cette zone ne sont pas connus. Une évaluation est en cours et elle va se poursuivre sur les années à venir. A l'issue, l'analyse des résultats fera l'objet de réflexions sur l'efficacité du système en termes de gestion de la biomasse, pour les pêcheurs, et en matière de protection de la biodiversité. Pour mémoire, les mesures de gestion ont été mises en place sur la base de connaissances de l'époque, qui laissaient supposer de l'efficacité. Rien ne laisse entendre aujourd'hui le contraire.

Ensuite, le fait que le périmètre d'extension de la réserve ne s'étende pas sur le milieu marin ne signifie pas la disparition des mesures de gestion prises sur ce domaine. Pour mémoire, depuis 2014, une interdiction pour le jet-ski dans l'archipel de Molène est déjà en vigueur. Elle avait été prise à l'unanimité du conseil de gestion. Des mesures de gestion sur la pêche à l'*hyperborea* ont également été prises. Ces mesures s'ajoutent aux règles générales de gestion des pêches et de la navigation.

Jean François Rocher témoigne de son inquiétude ; la prise en compte de la protection de la nature semble primer sur la vie au quotidien de la population insulaire.

Jacques Doudet rappelle que les comités des pêches participent à des groupes de travail dédiés à des outils de protection de l'environnement, indépendamment des programmes d'extension de réserve. Le CRPM Bretagne compte 3 ETP sur 10 salariés dont la mission est totalement réservée aux problématiques environnementales, Natura 2000 et défense de l'environnement sur plusieurs secteurs.

Isabelle Grytten apporte une réponse positive à la demande d'intégration du groupe de travail de la chambre syndicale des algues. L'ensemble des remarques entendues aujourd'hui confirment que la construction du projet nécessite le lancement d'une concertation ouverte.

Philippe Le Niliot apporte une précision sur la gestion de l'exploitation de l'*hyperborea*. Deux ans de discussions avec les professionnels ont abouti à la définition d'un système qui répondait parfaitement aux besoins. Aujourd'hui, l'évaluation de ce système est en cours. De plus, il est à noter que des zones de tranquillité des mammifères marins ont été définies avec les professionnels et complètement intégrés par ces derniers, donnant lieu à une délibération du Comité régional des pêches. Toutefois, depuis la création du parc naturel marin d'Iroise, le développement de l'activité de découverte de l'environnement dans l'Archipel de Molène exerce une pression de plus en plus forte. Il y a un manque d'outil juridique et d'encadrement des activités de découverte sur support nautique. Aujourd'hui plusieurs armements représentant une dizaine de navires opèrent dans le parc sans tous avoir connaissance de ces zones de tranquillité des mammifères marins.

André Talarmin rejoint les interrogations de M. Rocher en ce qui concerne les préoccupations des gens du territoire ilien et souligne que leur association au projet à court terme est fondamentale. Les premiers

échanges avec les acteurs locaux témoignent de leur adhésion au projet d'extension de la réserve sur le milieu terrestre. La partie maritime quant à elle est l'objet aujourd'hui de débats.

Nathalie Sarrabezolles conclut le point en confirmant que les aspects concertation, information et communication interne et externe sont essentiels. Ces éléments permettent de souligner l'importance du poste de la chargée de mission communication, non renouvelé à ce jour au parc.

3. Nouvelle politique de contrôle

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Gaëlig Batail.

Alain Madec se renseigne sur la suite juridique réservée aux procès-verbaux dressés pour des infractions constatées par les agents du parc, sur le montant des amendes et enfin si cette politique de contrôle s'avère dissuasive.

Fabien Boileau répond que globalement les procès-verbaux dressés par les agents du parc sont très bien suivis par le Procureur. Concernant les peines prononcées, certaines d'entre elles s'avèrent très dissuasives.

Jean-Pierre Fouquet rappelle le souhait de la Fédération nationale de la Plaisance et des Pêches en mer d'être informée des infractions importantes afin qu'elle puisse se porter partie civile.

Il ajoute que la population de la pêche de plaisance d'aujourd'hui est de plus en plus « volatile » et en majorité de culture non maritime et non adhérente à la Fédération. Il est donc difficile de faire passer des messages de sensibilisation. Pour information, la Fédération a édité à ce jour 1 600 000 exemplaires de guides des bonnes pratiques, aussi bien pour la pêche à pied que pour la pêche en mer.

4. Aquaculture multitrophique : état de l'art et perspectives dans le parc.

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation de Benoit Salaun et Patrick Poulaine

Solenne Robard-Le Guennec revient sur la concertation avec les pêcheurs pour la définition des zones de concession. Elle confirme qu'une concertation a eu lieu pour celle de Molène, ce qui n'est pas aujourd'hui le cas pour les deux autres zones. De ce fait, une concertation avec les professionnels de ce secteur, notamment sur l'Anse de Berthaume, est attendue.

Elle poursuit en faisant référence au code rural qui précise que la compétence sur l'algoculture est du ressort des comités des pêches et que ce dernier souhaiterait faire partie intégrante du groupe de suivi afin de pouvoir bénéficier d'une vision globale du projet.

Yvon Troadec s'interroge sur l'intérêt de cultiver la *digitata* compte tenu du coût de revient de la culture par rapport à la récolte.

Goulven Brest indique que la concertation avec les pêcheurs est prévue en ajoutant, qu'à ce jour, il ne s'agit que de sites pressentis. Rien n'est arrêté précisément en matière d'implantation.

Pour ce qui est de l'algoculture une note précise que lorsqu'il s'agit d'établissements conchylicoles, l'algoculture dépend des CRC. Cependant, le programme bénéficiera bien entendu d'une collaboration entre les deux structures.

Il poursuit, en ce qui concerne le choix de la *digitata*, qu'il s'agit d'apprécier l'intérêt économique de cette culture et précise que des algues seront réservées à la consommation humaine et d'autres serviront éventuellement aux nourrissements des ormeaux sur les sites concernés.

Jean Hascoet intervient au nom de l'association Eaux et Rivières de Bretagne et de l'ensemble des associations environnementales. Il rapporte : « Nous sommes dans un parc naturel dans lequel il y a peu de temps encore, existait de la pêche professionnelle de coquilles Saint-Jacques, de pétoncles, d'amandes de

mer et de tellines. Les deux premières pêches ont pratiquement disparu. La pêche à la telline est actuellement confrontée à quantité de problèmes. Dans ce contexte de parc naturel, les associations pensent que, financièrement, la priorité pour le parc et les pouvoirs publics, est d'évaluer les raisons qui font que ces ressources naturelles, qui donnaient lieu à des pêches professionnelles, disparaissent. Egalement, il conviendrait d'examiner quelles sont les types de pollutions, qui sont sans doute une des raisons des disparitions, et quelles actions peuvent être envisagées. Enfin, une attention particulière pourrait être accordée à une éventuelle surpêche. Concernant la problématique de la culture marine dans le parc, les associations ne sont pas opposées a priori au fait que des expériences soient réalisées. Dans ce cas précis à l'ordre du jour, il s'agit bien d'un projet expérimental. Toutefois, les associations s'interrogent sur le développement à terme, de ce programme multi trophique sur une dizaine d'hectares. Les associations souhaitent être associées au suivi environnemental du projet.

Il conclut par une mise en garde quant au développement futur et une éventuelle intensification des cultures marines qui serait extrêmement défavorable pour la biodiversité. Pour exemple, le cas de l'Ille et Vilaine. Le Préfet s'apprête à accorder une concession de 800 km² ; 80 000 hectares, pour l'exploitation conchylicole au large des plages de la Côte d'Emeraude.

Goulven Brest revient sur l'intervention de Jean Hascoët. Il précise qu'il s'agit d'un sujet de désinformation récurrent dans la presse. En réalité, il s'agit d'une modification du schéma des structures qui a déjà été adopté sur les départements du Finistère et des Côtes d'Armor. Ce nouveau schéma a pour mérite d'intégrer des nouvelles préoccupations environnementales et de permettre certains contrôles sur les activités de culture marine, inexistants dans le précédent schéma. 800KM² correspond à la totalité des eaux territoriales du département et donc au périmètre de réflexion. Pas à la surface éventuellement concédée.

Jean Hascoët répond qu'il a exprimé un texte signé de la Fédération Bretagne Nature Environnement (FBNE), qui comprend les associations Bretagne Vivante, Eaux et Rivières de Bretagne, l'UMIVEM, Vivarmor nature, la COBEN et le groupe Mammalogique Breton, vers le préfet des Côtes d'Armor.

Alain Madec demande si une consultation des anciens algoculteurs propriétaires de concessions a été menée. A sa connaissance, seule la zone de l'Anse de Berthaume n'aurait jamais été exploitée. Des concessions et des cultures d'algues et de moules ont existé sur le site des Blancs Sablons et sur Molène. Le retour d'expérience de ces acteurs s'avérerait important notamment pour rendre plus fort l'aspect économique du projet. Les noms de ces professionnels peuvent être communiqués.

Il poursuit en rejoignant l'avis d'Yvon Troadec sur l'opportunité de cultiver la *digitata* et *alaria*. Il ajoute qu'il serait intéressant de faire appel à un cabinet spécialisé pour faire réaliser une étude de courantologie et de houle sur ces zones car ce dernier point représente un des gros problèmes des concessions en mer.

Il termine en soulignant la valeur ajoutée, pour le parc naturel marin d'Iroise, de la déclaration de ces sites pressenties en zones conchylicoles au niveau national. En effet, cela permettra au parc d'entériner le suivi qualitatif de l'eau et tout particulièrement celui attendu dans la déclaration des algues BIO.

Frédéric Jean revient sur l'implication du CEVA dans l'un des projets. Il confirme que l'évaluation de l'efficacité de l'aquaculture multitrophique en milieu ouvert est très difficile, tout particulièrement dans les zones de forts courants de marée. De ce fait, son interrogation porte sur le sens du suivi scientifique qui sera à mettre en place ; s'agit-il d'évaluer un impact sur le milieu ou seulement la production ?

Benoit Salaun répond que la difficulté majeure du projet sera effectivement la mesure des flux entre les différents niveaux trophiques occupés par les espèces. Le CEVA sera en charge du suivi scientifique concernant l'échange entre les espèces. La partie impact environnemental, pour les trois sites, sera gérée par le parc naturel marin d'Iroise.

Patrick Pouline précise que l'ensemble des protocoles seront validés par un comité d'experts.

Goulven Brest répond sur la question de l'aspect économique. Les résultats d'essais réalisés ont montré que la production pure d'algues dans une entreprise n'est pas rentable. Un amortissement du matériel sur différentes espèces ou différentes algues est indispensable. Le but de l'exploitation de ces trois zones est de faire un démonstrateur de ce modèle économique (Cf. résultats sur expérience au Canada).

Confirme qu'il sera difficile de démontrer qu'il y a une interaction directe entre les rejets d'une espèce et la production d'une autre espèce sur un même site car cette démonstration n'a jamais pu être faite ailleurs. En revanche, il doit être possible de mesurer les flux en se basant sur ce qui a été fait au Canada où l'aquaculture multitrophique est développée depuis une quinzaine d'année.

Frédéric Jean précise que sa connaissance des études en question le laisse penser que les résultats donneront des indicateurs sur les flux et non des mesures des flux.

Paul Marec s'interroge sur le débouché de l'holothurie.

Goulven Brest répond que l'objectif visé est de répondre à un marché. Aujourd'hui il existe un marché de 80 000 tonnes d'holothuries secs, ce qui représente plus d'un million de tonnes au total de produits. La production commence à voir le jour en France et dans les territoires d'Outre-mer. Pour information, le prix de vente des derniers kilos commercialisés en poids sec et non humide, est de 80€ le kilo.

Nathalie Sarrabezolles s'interroge sur l'usage des holothuries.

Goulven Brest répond que l'essentiel du marché concerne l'Asie. Peu de produits sont consommés en France, ces derniers sont transformés et exportés vers l'Asie.

Paul Marec demande confirmation qu'il s'agit bien de la production de *l'holothuria forskali*, et si c'est ce produit qui est consommé en Asie.

Goulven Brest répond que les espèces asiatiques sont différentes des espèces européennes. La production sera uniquement locale, production qui répondra à la demande de la population asiatique.

Paul Marec revient sur l'argumentaire exprimé dans la note de présentation quant à l'utilisation de l'ancrage à vis. Bien que la qualification d'« écologique » soit reconnue pour ce dernier, il n'est pas moins impactant pour les fonds marins ou pour les habitats sur lesquels ils sont posés. En effet, dans le cas d'un abandon d'expérimentation, les blocs de béton sont très facilement retirables à la différence des ancrs à vis, qui vont demeurer sur le fond et accrocher tout ce qui passe sur le fond.

Patrick Pouline répond qu'il s'agit uniquement de répondre au cahier des charges validé en conseil de gestion en janvier 2015 au cours duquel la décision avait été prise de favoriser les ancrs à vis. Cependant, l'idée de poser des blocs de béton n'a pas été exclue. Le choix sera motivé par les terrains en fonction de l'endroit où les concessions seront mises en place.

Frédéric Jean s'interroge, quant à la commercialisation de l'holothurie et tout particulièrement sur l'expédition de containers d'holothurie en Asie. Il pourrait y avoir une réflexion sur le bilan carbone de ce type d'opération commerciale, en particulier dans un parc naturel. Le problème économique est compréhensible, toutefois, il conviendrait de privilégier et valoriser la vente en France.

Goulven Brest répond qu'effectivement l'objectif est bien, comme pour les algues, de développer le marché sur la France.

5. Evaluation des mesures de gestion pour l'exploitation de l'*hyperborea*

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Claire Laspougeas.

Solenne Robard-Le Guennec précise que l'exploitation des laminaires n'a pas lieu uniquement dans l'archipel de Molène et que certains navires travaillent à la côte. Lors du lancement du programme, les travaux scientifiques visaient principalement l'archipel de Molène ; depuis, il a été demandé régulièrement d'élargir les travaux à la côte pour avoir une vision complète de l'activité dans le parc. Pour pouvoir aborder la question de la gestion de l'activité, il est nécessaire d'avoir connaissance de la zone complète d'exploitation.

Alain Madec s'interroge sur le financement du projet SLAMIR ; financement par le PNMI ou autre programme européen.

Claire Laspougeas répond que le financement est entièrement assuré par le parc naturel marin d'Iroise.

Paul Marec demande s'il existe une évaluation de l'impact sur les biens culturels maritimes.

Philippe Le Niliot répond que, s'il est fait référence aux pêcheries qui sont immergées dans l'archipel de Molène et l'éventuel impact par le peigne, cette évaluation n'est pas prévue dans le projet SLAMIR. La plupart des pêcheries sont dans des zones qui ont été fermées par les professionnels au motif qu'elles étaient constituées de champs de blocs subtidiaux et que l'utilisation de l'engin à cet endroit-là était un peu trop risquée.

Alain Madec demande si le comité de suivi affine l'étude jusqu'à la définition de la nature du peigne et de son utilisation.

Fabien Boileau répond par la négative.

Claire Laspougeas répond que seules les zones exploitées sont examinées par le parc. Il n'existe pas de travail précis sur l'engin peigne. Cette partie du travail est réservée aux professionnels.

Catherine Talidec revient sur la question du suivi du réseau trophique et demande s'il s'agit d'une répétition du protocole mené en 2011 pour l'étude « Hyperimp » et si l'objectif visé est une confirmation des précédentes observations.

Claire Laspougeas répond qu'en ce qui concerne « Hyperimp », il s'agissait du suivi sur une année uniquement. Pour le projet SLAMIR, le suivi de la capacité de restauration du milieu marin est effectué sur plusieurs années. Il s'agit d'un protocole identique que dans « Hyperimp », pour les trois premières métriques, biomasse exploitable, biodiversité associée et suivi du réseau trophique. La nouveauté est la métrique poisson.

Christian Garnier précise que l'association Bretagne Vivante abonde dans la direction de prise en compte des zones qui ne le sont pas jusqu'à présent, notamment la côte et demande s'il est prévu une prise en compte des effets sur les mammifères marins.

Philippe Le Niliot confirme que, la zone de tranquillité pour les mammifères marins, validée par les professionnels, et la problématique de la cohabitation des mammifères marins, a été prise en compte dans le système. Le bruit généré par les engins a été mesuré afin d'estimer le bon positionnement des zones. Il est à noter que l'usage des engins couvre considérablement les capacités de communication de ces espèces notamment pour chasser.

Solenne Robard-Le Guennec indique une erreur sur la carte (figure 2 - page 4).

5bis) Exploitation de l'hydrolienne SABELLA D10 et suivis environnementaux

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Jean-François Daviau et François Batifoulier.

Nathalie Sarrabezolles rappelle que le conseil de gestion a donné, en 2011, un avis favorable à l'implantation d'un démonstrateur d'hydrolienne dans le FROMVEUR par la société SABELLA sous réserve que des suivis environnementaux soient réalisés et que les résultats soient communiqués au conseil de gestion. Depuis, M. Daviau vient régulièrement faire un point pour rendre compte de son activité au conseil de gestion. L'hydrolienne SABELLA D10 a été remise à l'eau le 16 octobre.

Catherine Talidec se renseigne sur le montant de l'économie en gasoil réalisée grâce à la production de l'hydrolienne.

Jean-François Daviaud répond que lorsque l'hydrolienne sera dans son régime maximum, cela devrait représenter presque 10% de la consommation de l'île estimée à environ 1,5 millions de litres de fuel par an. L'économie devrait être portée à 70% grâce au projet « Phares ».

Christian Garnier précise que l'absence de suivi hydro-sédimentaire doit signifier que la question est à « l'épaisseur d'une feuille de papier » dans le contexte local.

Jean-François Daviau répond que le sujet du transport hydro-sédimentaire est un véritable sujet d'autant plus intéressant s'il est question demain de fermes ou de parcs d'hydroliennes. De multiples recherches, auprès principalement de la communauté universitaire, n'ont pas permis à ce jour, de trouver de protocoles satisfaisants pour la mesure de ces transports hydro-sédimentaires dans ces zones de grand courants.

6. Points sur les nouveaux projets en cours avec financement externe

a.) BCHT

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Margaux Pinel.

Jacques Doudet s'interroge sur l'avenir de ce projet INTERREG et de son éventuel impact compte tenu du « BREXIT ».

Nathalie Sarrabezolles répond qu'actuellement l'objectif est de mener le projet le plus loin possible.

b.) MARHA

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Anna Capietto.

Solenne Robard-Le Guennec précise que le produit du projet life intégré Marha doit être la mise en œuvre de mesures de gestion concrètes. Toutefois, si le projet a pour but d'améliorer les états de conservation des habitats naturels, localement considérés en bon état, le comité des pêches ne soutient pas le projet de l'Agence. Le mauvais état de conservation des habitats au niveau national ne doit pas être utilisé pour imposer des mesures de gestion locales sur des habitats en bon état. Les objectifs de la charte Natura 2000 ciblent une réduction des pressions quelque-soit l'état de l'habitat. Ces objectifs laissent sous-entendre des contraintes pour les professionnels que le comité des pêches ne souhaite pas soutenir si elles ne sont pas justifiées.

Fabien Boileau souhaite lever des inquiétudes. Le parc s'est engagé dans ce projet national qui contribuera à la mise en place au sein du parc naturel marin d'Iroise d'une protection forte, sujet abordé en début de séance. L'adhésion à ce projet va également permettre de combler le retard, dans les cartographies des habitats sur des zones un peu difficiles comme la chaussée de Sein. Par ailleurs, les fonds permettent de financer le poste de la chargée de mission, Anna Capietto, spécialement dédié au projet. Toute mesure de gestion envisagée dans le cadre de ce projet sera soumise à l'approbation du conseil de gestion. L'équilibre entre ce qui relève de la protection de la biodiversité et du développement des activités est préservé. Le fil conducteur de l'ordre du jour de la réunion de ce conseil témoigne de cet équilibre entre les différents piliers du parc : connaissance (projet MARha), protection (l'extension de la réserve naturelle, la police) et développement des activités économiques (projet BCHT et aquaculture).

Jacques Doudet partage entièrement les propos de Solenne Robard-Le Guennec. Le comité des pêches estime que les différents outils de protection d'aires marines protégées déjà existants sont suffisants. La notion de zones de protection renforcée rencontre un problème, déjà signalé plusieurs fois près du ministère, de positionnement parmi tous ces outils.

7. Rédaction du plan de gestion du marais de l'Aber – Site conservatoire du littoral

(Document adressé avec le dossier de séance)

En raison d'un manque de temps, le point concernant l'état des lieux et les premières orientations du plan de gestion du marais de l'Aber n'a pas pu être abordé. Afin de pouvoir lui réserver l'attention méritée, la présentation est reportée à l'occasion d'un prochain conseil de gestion.

Questions diverses

Nathalie SARRABEZOLLES introduit les questions diverses :

- Le calendrier 2019 des réunions du bureau et du conseil de gestion.
Les réunions se tiendront dans les locaux du parc naturel marin d'Iroise au Conquet à 9h30
 - Bureau** :
 - o Jeudi 17 janvier
 - o Mardi 30 avril
 - Conseil de gestion**:
 - o Mardi 5 février
 - o Jeudi 23 mai

- Rappel pour les réseaux sociaux Instagram et Facebook

12h45 : Clôture de la séance par la Présidente